



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique familiale

Question écrite n° 4410

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité suite aux préoccupations des associations familiales catholiques de Moselle, de bien vouloir lui indiquer ce qu'elle compte prendre comme mesures afin de mieux tenir compte de la dimension familiale dans les politiques publiques.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annoncé, lors de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 par l'Assemblée nationale, qu'il serait institué un délégué interministériel à la famille. Ce délégué sera chargé d'une fonction d'impulsion et de coordination des différentes actions conduites. Il permettra ainsi une meilleure prise en compte du fait familial dans l'ensemble des politiques suivies. Il sera notamment l'interlocuteur privilégié des associations familiales et des différents partenaires concernés par la famille. Il pourra également faire des propositions pour améliorer les dispositifs existants dans le cadre d'une politique familiale globale. Par ailleurs, il est rappelé que le réexamen d'ensemble de la politique familiale en 1998 ne se limitera pas aux seules prestations et intégrera les domaines de l'éducation, du logement, de l'intégration, de la fiscalité...

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4410

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3387

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4522